



ASTRA-D-648A3401/363

Accès au système d'analyse du système d'information relatif aux accidents de la route (système d'analyse du SAR)

Utilisation des données nationales du système d'information relatif aux accidents de la route (SAR)

Généralités

En application de l'ordonnance sur le système d'information relatif aux accidents de la route (OSAR)¹, l'OFROU peut mettre à la disposition des autorités, des organisations et des particuliers des données anonymisées du système d'analyse pour leurs propres analyses et leur accorder à cette fin un accès au système d'analyse du SAR.

Les données annuelles anonymisées sont uniquement mises à la disposition de tiers dans le système d'analyse du SAR après publication dans la statistique des accidents de la route établie par l'OFROU.

La remise de ces données s'effectue dans le cadre d'un contrat de prestations et de protection des données conclu entre l'OFROU et la requérante / le requérant.

L'accès est accordé soit pour une durée de 1 à 5 ans, soit pour une durée illimitée et pour un projet donné ou une utilisation précise.

Les éventuelles copies des données mises à disposition par l'OFROU doivent être détruites dès qu'elles ne sont plus requises pour l'utilisation convenue dans le contrat.

Les ayants droit doivent garantir le même niveau de protection des données que l'OFROU. Le respect de cette obligation par les ayants droit se fonde sur leur fiabilité et leur relation de confiance avec l'OFROU.

En cas de soupçon fondé d'utilisation abusive, des mesures appropriées sont engagées (par ex. mesures pénales, perte du droit d'accès, etc.).

Procédure

Pour examiner la demande et élaborer un contrat de prestations et de protection des données, il nous faut une brève description du projet ou de l'utilisation prévue des données ainsi que des informations sur les personnes responsables du côté de la requérante / du requérant.

Les émoluments perçus pour l'attribution d'un accès aux données suisses du système d'analyse du SAR sont régis par l'ordonnance sur les émoluments de l'OFROU (OE_{Emol}-OFROU)².

Vous trouverez en annexe un formulaire de demande que vous voudrez bien remplir et renvoyer à l'OFROU par courrier électronique (unfalldaten@astra.admin.ch) ou par la poste (Office fédéral des routes OFROU / Division Circulation routière / Domaine Analyses, 3003 Berne).

¹ RS 741.57

² RS 172.047.40

**Demande d'utilisation des données nationales du système d'information relatif aux accidents de la route (SAR)
(accès au système d'analyse du SAR)**

Requérant/e : Institution au nom de laquelle le contrat de prestations et de protection des données doit être établi (partenaire contractuel de l'OFROU)	Nom / société	
	Rue, n°	
	NPA, localité	

Description du projet : Type, contenu et objectifs du projet ; utilisation des données	
---	--

Nombre d'accès demandés :	
----------------------------------	--

Durée : Nombre d'années pour lesquelles l'accès au système d'analyse du SAR est demandé	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> illimitée <input type="checkbox"/>
---	---

Direction du projet : Responsable du projet / interlocuteur	Prénom, nom	
	Fonction	
	Téléphone	
	E-mail	

Signataire(s) : Indiquez ici le ou les signataires autorisés devant signer le contrat de prestations et de protection des données. Remarques importantes : Les éventuelles exigences applicables au droit de signature définies dans le registre du commerce doivent être respectées (par ex. signature collective). Les sociétés domiciliées à l'étranger doivent joindre un extrait du registre du commerce.	Prénom, nom	
	Fonction	
	Téléphone	
	E-mail	
	Prénom, nom	
	Fonction	
	Téléphone	
	E-mail	

Date :

Signature de la /du responsable de projet

.....

.....